

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le cinq octobre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 29 septembre deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames MEDES Jeanine – LECLEROT Christine – HEUGAS Marie-Françoise – JUAN Laëtitia – LESTRADE Marie-Christine - PEPICQ Lidia

Messieurs MARIEN Jacques – RAYNAUD Jacques - BARBE Patrick – BRUN Thierry – DEVAUTOUR Jean-Claude – GALIN Cédric – VALEIX Guillaume.

EST ARRIVEE AVEC RETARD : Madame ESCUREDO Nathalie

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : Madame GAUDY Sandrine à Madame MEDES Jeanine

Secrétaire de séance : Madame JUAN Laëtitia, est désignée à l'unanimité des présents.

Le procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2015 est adopté par 12 voix POUR et 2 abstentions (Messieurs GALIN et BRUN absents lors de cette séance).

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un responsable de la commission Scolaire / Enfance
- 2/ Responsable et membres de la commission Culture / Bibliothèque
- 3/ Création de poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire
- 4/ Modification des statuts communautaires
- 5/ Convention entre la CCCF et la commune pour l'accès PMR du City-stade

### **1. DESIGNATION DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE / ENFANCE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour raisons personnelles, Madame Sandrine GAUDY souhaite de ne plus être responsable de la commission, tout en en restant membre et demande aux élus volontaires pour s'occuper de cette commission de faire acte de candidature.

Monsieur DEVAUTOUR, membre de la commission, en charge du PEDT se présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, désigne M. DEVAUTOUR, responsable de la commission scolaire et enfance.

A 18h 12 Madame ESCUREDO arrive dans la salle du conseil et participe aux délibérations suivantes :

### **2. DESIGNATION DU RESPONSABLE ET MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHEQUE**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'en raison d'un surcroit d'obligations, M. Patrick BARBE ne souhaite plus assumer la charge de responsable de la commission culture / bibliothèque et n'assurera plus ainsi que son épouse, les permanences du mercredi matin. Il est donc fait appel à candidature.

Madame Lidia PEPICQ, membre de cette commission fait acte de candidature pour prendre la responsabilité de cette commission. Madame Laëtitia JUAN souhaite intégrer comme membre la dite commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne Madame Lidia PEPICQ, responsable de la commission et prend acte de l'arrivée de Madame Laëtitia JUAN, comme membre de la commission culture/ bibliothèque.

Madame le Maire, au nom du conseil, remercie chaleureusement Patrick et Dominique BARBE qui ont tenu bénévolement les permanences de la bibliothèque durant 7 années consécutives et ont contribué au développement de cette commission : accueil des classes, des enfants de la crèche, tenue des permanences du mercredi, création du petit biblio, concours de dessins, comité de lecture, bourse d'échange de livres.

### **3. RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE STAGIAIRE**

Considérant l'absence prolongée en congé maladie de M. MOSCARDINI, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à cette création de poste et au recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire, 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et de signer tous documents administratifs et financiers s'y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget primitif 2016.

### **4. MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES**

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans sa séance du 15 septembre 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Fronsadais, sur proposition de son Président, a voté à l'unanimité des présents, la validation des nouveaux statuts communautaires pour les rendre plus conformes aux missions réellement assignées à cet EPCI suite à l'évolution législative et réglementaire.

Les modifications portent essentiellement sur :

- le changement de dénomination de l'EPCI suite à la refonte des cantons. La Communauté de Communes prend la dénomination de COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS (CCF à la place de CCCF).
- la prise de compétence des ALSH sur le temps périscolaire du mercredi après-midi
- la prise de compétence tourisme pleine et entière.

Le document complet des nouveaux statuts a été envoyé à chaque conseiller avec la convocation à ce conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les nouveaux statuts communautaires.

### **5. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS POUR L'ACCES PMR DU CITY STADE**

Madame le Maire informe le conseil municipal, que le Président de la Communauté de Communes a accepté que le chemin d'accès au City Stade pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) parte depuis le parking des tennis couverts et passe sur une quinzaine de mètres sur le terrain de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention de passage entre la Communauté de Communes du Fronsadais et la Commune de Villegouge.

### **INFORMATIONS**

➤ Monsieur MARIEN, adjoint fait part des points suivants :

- ✓ **Communauté de Communes** : compte rendu de la dernière assemblée du 15 septembre.
  - Dès 2016 une taxe de séjour sera perçue pour les nuitées effectuées au sein des hébergements touristiques.
  - La commission d'appel d'offre a procédé à l'ouverture des plis relatifs au marché « extension du gymnase de VERAC ». Les entreprises ont été sélectionnées. Le montant total est de 716 450 €.
  - Il va être proposé la mise en place du prélèvement automatique pour les usagers des services communautaires (centres de loisirs, aides à domicile...)
  - Pour le service voirie, un nouveau tracteur avec une épareuse, pour un montant de 125 400 €, sera acheté en remplacement d'un ancien acquis en 2004.
- ✓ **SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT** : rapport annuel 2014

Monsieur MARIEN, délégué au SIAEPA, présente une synthèse du rapport annuel 2014 du SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais).

### • Eau potable

Le SIAEPA assure la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable sur l'ensemble du territoire syndical, soit 34 communes.

Le service qui est délégué à un fermier, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable,
- l'entretien, les réparations des matériels et des réseaux,
- la facturation et l'encaissement des redevances.

Comme le prévoit le décret, elle est calculée pour une consommation de référence définie par l'INSEE, soit 120 m<sup>3</sup>/an.

Par délibération en date du 12 décembre 2008, le contrat d'affermage du service public de l'Eau Potable a été renouvelé à compter du 1er Janvier 2009 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil syndical, par délibération en date du 12 Décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité, applicables à compter du 1er Janvier 2009 :

- la prime fixe annuelle est de 12,00 € H.T.
- le prix au m<sup>3</sup> est de 0,38 € H.T. pour la part du syndicat. Ces prix ont été reconduits de 2010, à 2014.

Le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau potable, toutes participations confondues (SIAEPA, SOGEDO, Agence de l'eau), est au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour l'abonné de 1,60 € TTC.

A Villegouge en 2014, il y avait 525 abonnés au réseau d'eau potable et 419 mètres de conduite d'eau de diamètre 300 ont été remplacés sur la route des Genévriers.

### • Assainissement non collectif

Pour l'année 2014, la redevance Assainissement Non Collectif est de **15,00€ HT par an**. Le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de **140 € HT**.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2014 est de :

- **93%** pour les installations neuves ou réhabilitées
- **49%** pour les installations existantes.

### • Assainissement collectif

Le SIAEPA assure la collecte des eaux usées, le traitement des effluents domestiques et le traitement des boues de station d'épuration de 27 communes sur les 34 appartenant au territoire syndical.

Le service qui est délégué à un fermier, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- la collecte des eaux usées,
- l'entretien du réseau d'assainissement, des postes de relèvement,
- le traitement des effluents par une station d'épuration
- la facturation

Comme le prévoit le décret, elle est calculée pour une consommation de référence définie par l'INSEE, soit 120 m<sup>3</sup>/an.

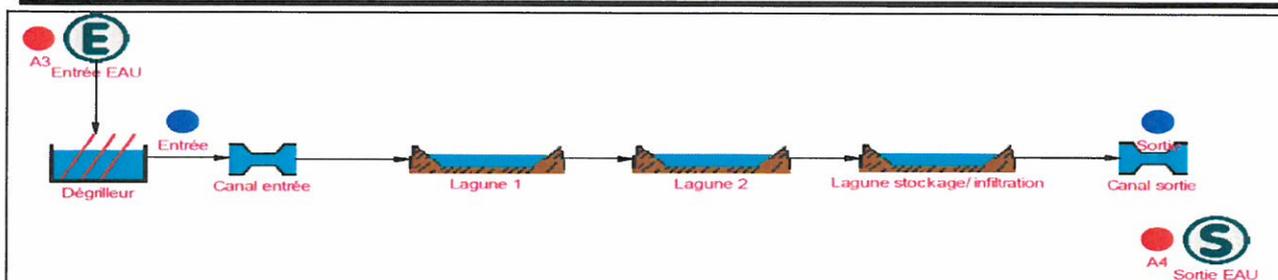
Par délibération en date du 12 décembre 2008, le contrat d'affermage du service public de l'assainissement a été renouvelé à compter du 1er Janvier 2009 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil syndical, par délibération en date du 12 Décembre 2008, a fixé les tarifs de la collectivité applicables au 1er Janvier 2009 :

- la prime fixe annuelle est de 20,00 € H.T.
- le prix au m<sup>3</sup> est de 1,38 € H.T. pour la part du syndicat. Ces prix ont été reconduits de 2010, à 2014.

Le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau avec assainissement collectif, toutes participations confondues (SIAEPA, SOGEDO, Agence de l'eau), est au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour l'abonné de 4,58 € TTC (1,60 € pour l'eau et 2,97 € pour l'assainissement. 168 foyers de Villegouge étaient raccordés à l'assainissement collectif en 2014.

## Synoptique de la station d'épuration



- Madame LECLEROT, adjointe, fait le point sur l'inauguration du City Stade. Elle souligne le moment délicieux passé avec Jean-Pierre PAPIN et toute la fierté pour Villegouge qu'il soit parrain de notre City-Stade. Il a été d'une grande gentillesse, attentif et disponible avec les enfants et toutes les personnes qui lui ont sollicité une dédicace ou une photo.  
Nous avons également été très sensibles aux compliments de M. le Sous-Préfet, du Député et de M. GALAND, Conseiller Départemental soulignant dans leurs discours la bonne gestion et le bon entretien de notre commune.  
Elle adresse ses compliments à Cristian, nouveau cuisinier, pour le buffet préparé à cette occasion.

Le site internet est en ligne et ne demande qu'à vivre : [WWW.VILLEGOUGE.FR](http://WWW.VILLEGOUGE.FR)

Rappel est fait de la retransmission du match de rugby France/Irlande, dimanche 11 octobre à 17h 45 dans la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18h 45.